



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 03 avril 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h56

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; QUETE Gérard ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B :

C.C.L.L :

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ;

Mandataires : GALLIOU Françoise ;

Objet : Actualisation du ticket de sortie

ACTUALISATION DU TICKET DE SORTIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Dans le cadre de la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2017, du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Doubs, par procédure dérogatoire au droit commun, d'une part et suite à des fusions avec des communes hors du SYBERT d'autre part, il avait été acté la sortie du périmètre du SYBERT de 26 communes :

- 21 communes de la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont
- 3 communes de la Communauté de Communes de Dame Blanche et Bussière
- 2 communes, Charbonnières-les-Sapins et Labergement-du-Navois, qui fusionnent avec des communes hors du périmètre du SYBERT (ex Communauté de Communes Loue Lison)

Par délibération du 28 mars 2017, le SYBERT a calculé une proposition de contribution à appeler aux collectivités sortant de son périmètre, au 1^{er} janvier 2017, se référant aux termes de l'article L5211-25-1 du CGCT Notré, à hauteur de 27,98 € par habitant.

Puis, le SYBERT a soumis cette proposition aux 3 EPCI concernés ; la Communauté de Communes Loue Lison a délibéré favorablement sur cette proposition.

En l'absence de réponse ou refus des Communautés de Communes de Vaîte-Aigremont et Dame Blanche et Bussière, le SYBERT a sollicité l'arbitrage de Monsieur le Préfet du Doubs.

Ainsi, par arrêté n°25-2017-12-19-002 du 19 décembre 2017, Monsieur le Préfet du Doubs a fixé les conditions financières du retrait des communes des Communautés de Communes de Vaîte-Aigremont et Dame Blanche et Bussière du périmètre du SYBERT à 12,49 € par habitant.

Il est proposé de retenir une contribution identique pour les communes de la Communauté de Communes de Loue Lison concernées.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la révision du montant de contribution à appeler à la Communauté de Communes Loue Lison au titre du retrait des communes de Charbonnières-les-Sapins et Labergement-du-Navois à hauteur de 12,49 € par habitant (soit un total de 3 684,55 €).

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Reçu le 11 AVR. 2018
Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

